

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 19

Votants 25

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251218-DCM_2025_12_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 18 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Martine MEILLIER, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI, Martine MEILLIER à André GACHET, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2025 12 05

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2026 .

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1 et L.2121-29,

Vu le budget primitif de la commune, adopté lors de la séance du 09 avril 2025, et les décisions modificatives n°1 du 24 novembre 2025 et n°02 du 18 décembre 2025,

Considérant que dans l'attente du vote du budget par le conseil municipal en début d'année prochaine, il est nécessaire pour la continuité des engagements de la collectivité d'accorder au maire la possibilité de mandater certaines dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2026, dans la limite de 25 % du montant des crédits inscrits au budget d'investissement 2025, non compris les annuités de la dette,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 voix pour et 7 abstentions) :

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes-à-réaliser) au budget communal de l'exercice 2025, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026,

- précise que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

Article	Opération	Crédits ouverts au budget 2025 (BP + DM)	25 %
2031	Frais d'études	565 086,79 €	141 271,69 €
2041511	Subventions d'équipements versées Communes du GFP de rattachement	1 100,00 €	275,00 €
204182	Autres organismes publics : Bâtiments, installations	13 148,85 €	3 287,21 €
2046	Attributions de compensations d'investissement	219,44 €	54,86 €
2116	Cimetières	21 591,88 €	5 397,97 €
21351	Installations générales, agencements – Bâtiments publics	26 600,00 €	6 650,00 €
21352	Installations générales, agencements – Bâtiments privés	12 240,00 €	3 060,00 €
2152	Immobilisations corporelles Installations de voirie	43 701,00 €	10 925,25 €
21533	Réseaux câblés	84 000,00 €	21 000,00 €
21 538	Autres réseaux	16 680,00 €	4 170,00 €
215731	Immobilisations corporelles Matériel roulant	35 400,00 €	8 850,00 €
215741	Installations matériels et outillage de cantine	11 253,60 €	2 813,40 €
2158	Immobilisations corporelles Autres installations	28 000,00 €	7 000,00 €
21831	Matériel de bureau et informatique école	25 012,00 €	3 253,00 €
21838	Matériel de bureau	6 146,00 €	1 536,50 €
21848	Immobilisations corporelles	1 600,00 €	400,00 €

	Mobilier		
2188	Autres immobilisations corporelles	46 223,52 €	11 555,88 €
2313	Immobilisations en cours Constructions	1 200 737,83 €	300 184,45 €
CP réhabilitation école élémentaire Article L. 5217-10-9 du CGCT : Ouverture de crédits dans la limite d'un montant par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent		837 271,02	279 090,34 €
CP réaménagement centre-bourg Article L. 5217-10-9 du CGCT : Ouverture de crédits dans la limite d'un montant par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent		263 466,81 €	87 822,27 €
CP réhabilitation thermique école maternelle Article L. 5217-10-9 du CGCT : Ouverture de crédits dans la limite d'un montant par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent		100 000,00 €	33 333,33 €

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 22 décembre 2025
Christian SOULIER, Maire

Le Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 23.12.2025
Publié ou Notifié
le : 23.12.2025